

Lettre de rentrée 2022 du collège des IA-IPR

Au nom du Collège des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie de La Réunion, nous souhaitons la bienvenue aux personnels d'enseignement et d'éducation, nouveaux arrivants ou rentrants dans l'académie et tenons à remercier les équipes pédagogiques et éducatives qui ont œuvré sans faille, malgré un contexte sanitaire complexe, afin de garantir pour chaque élève un parcours de formation et d'accompagnement éducatif réussi.

Même si les conditions sanitaires semblent, pour l'heure, stabilisées, les plans de continuité pédagogique qui ont été élaborés en établissement nécessiteront une réactualisation et une adaptation en fonction de l'évolution de la situation.

L'IA-IPR référent de chaque établissement - en lien étroit avec les IA-IPR disciplinaires - sera évidemment l'un des interlocuteurs privilégiés de l'équipe de direction et des équipes pédagogiques pour accompagner cette continuité pédagogique et en faciliter la mise en œuvre.

Afin d'être tenus informés de l'évolution de la situation, nous invitons les professeurs à consulter, régulièrement, la page nationale ainsi que les sites disciplinaires académiques relatifs à la continuité pédagogique :

<https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>

Par ailleurs, nous rappelons l'importance de la mise en œuvre du [Plan Stratégique Académique](#) (PSA 2021-2025) dont les axes coïncident avec les priorités figurant dans [la circulaire ministérielle de rentrée \(BOEN du 30 juin 2022\)](#).

Les membres du collège des IA-IPR seront ainsi particulièrement mobilisés et accompagneront les équipes, notamment dans les champs suivants :

- **La maîtrise par les élèves des savoirs fondamentaux,**
- **Les dispositifs d'accompagnement** : Devoirs faits et Accompagnement personnalisé,
- **Les liaisons inter-cycles et inter-degré,**
- **L'analyse des évaluations nationales,**
- La formation initiale et continue des personnels d'éducation et d'enseignement,
- **La valorisation de la voie technologique,**
- **La mise en œuvre pédagogique de l'Enseignement Scientifique Mathématiques**
- **L'actualisation des Projets Locaux d'Evaluation,**
- **Les innovations pédagogiques,**
- L'inclusion des élèves à besoins particuliers,
- L'éducation au développement durable,
- L'évolution de la carte des langues.

Il convient, ici, de souligner l'importance des évaluations - au service des apprentissages - celles-ci fournissent des données indispensables permettant d'appréhender, plus spécifiquement, les difficultés rencontrées par les élèves et d'apporter des réponses adaptées pour les conduire vers la réussite.

L'exploitation pédagogique des évaluations standardisées des classes de 6^e permet ainsi une mise en perspective du parcours de l'élève, dès le primaire, dans le cadre d'une liaison Ecole-Collège, pour mieux répondre aux besoins identifiés chez les élèves.

Au niveau du collège, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de 6^e seront expérimentées. Elles s'appuieront sur une analyse fine des évaluations nationales afin de mettre en oeuvre des projets spécifiques ayant vocation à renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Cette nouvelle organisation doit notamment s'appuyer sur les dispositifs Devoirs faits et Accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, la liaison Collège-Lycée pourra s'enrichir à partir de l'analyse des tests d'entrée en seconde, là encore, pour une prise en compte spécifique des difficultés et besoins de l'élève et leur remédiation afin d'éviter tout décrochage scolaire.

Au niveau du lycée, l'épreuve du « grand oral » demeure un objet de formation prioritaire pour toutes les disciplines. Outre les compétences langagières, la posture et le non verbal au profit de la rhétorique argumentative nécessitent d'être travaillés, tout au long du parcours des élèves, afin que ces derniers apprennent à incarner leur parole et à argumenter.

Il convient de rappeler que la capacité à intégrer la maîtrise écrite et orale de la langue dans le quotidien de chaque enseignement est une compétence professionnelle partagée liée aux missions de tous les professeurs.

L'évaluation de nouveaux établissements du second degré se poursuivra, pour la troisième année. Cette évaluation vise à fournir des éléments à l'ensemble de la communauté éducative afin que chaque personnel puisse mieux vivre ses missions au service du fonctionnement éducatif, pédagogique de son établissement d'affectation.

Celle-ci a également vocation à enrichir le projet pédagogique de chaque établissement en bénéficiant de regards croisés.

Les membres du collège des IA-IPR sont naturellement mobilisés dans ce processus qui concernera, au cours de cette année scolaire, une trentaine d'établissements et, qui engagera les équipes pédagogiques et éducatives dans une réflexion analytique au profit de leur développement professionnel visant, *in fine*, à stimuler, chez les élèves, leur ambition et leurs appétences pour les enseignements, pour leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, ainsi que pour leurs actions et leur bien-être au sein de l'établissement.

Les lauréats des concours de recrutement, que nous félicitons, accompliront - à partir de cette année - leur stage selon de nouvelles modalités au regard de leur cursus de formation.

A ce titre, les titulaires d'un master MEEF sont affectés sur un temps plein en établissement tandis que les titulaires d'un autre master ou d'un autre titre équivalent ou recrutés au titre d'une autre voie d'accès sont affectés à mi-temps en établissement.

Une attention toute particulière sera portée au niveau du suivi de leurs formations respectives par les IA-IPR et nous remercions les tuteurs qui les accompagneront tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire avec autant d'épanouissement et de réussites pour vous que pour vos élèves.

Le collège des IA-IPR

Académie de La Réunion